

## COMMANDE PUBLIQUE

# Décision n°2025-409 : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux AEP et EU à AIX LES BAINS Rue du Temple -Rue Boyd - Rue Murgier - ATTRIBUTION

1 DOCUMENT - Publié le 15 décembre 2025

**GRAND LAC**

**DÉCISION**  
N° : 2025-409  
Délibérée le : 09 DEC. 2025  
Publiée / Validée le : 09 DEC. 2025  
Validé le : 09 DEC. 2025

**COMMANDÉE PUBLIQUE**  
Marché 25044  
Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de réseaux AEP et EU à AIX LES BAINS Rue du Temple -Rue Boyd - Rue Murgier

**ATTRIBUTION**

Le Président de Grand Lac,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,  
Vu l'ordonnance n° 2015-1084 du 17 juillet 2015 relative à la simplification administrative et du 03 janvier 2016 portant dérogations au conseil communautaire ou au Conseil de Grand Lac,  
Vu l'arrêté n° 2025-03 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves MERCIER, délégué à la présidence de Grand Lac en charge de la commande publique,  
Vu le rôle de la commune de publier,

Considérant la commande lancée sous la forme d'une procédure acceptée le date du 14/10/2025  
Composée par un lot unique, Grand Lac de la Haute-Savoie, sur une échelle de maitrise d'œuvre dans le cadre des missions d'État en matière d'eau et d'eau usée,

Considérant l'absence d'offre  
Considérant, fofre de l'entreprise PROFILE STUDIES, avenue 17 rue des étoiles 74000 Chambéry

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : ATTRIBUTION**

On signe le marché n°25044 avec l'entreprise PROFILE STUDIES pour un mandat provisoire de maitrise d'œuvre de nos 48 027 300 HT et 1 500€,- HT (montant définitif) de mission complémentaire.

**ARTICLE 2 : NOTIFICATION**

Une copie de la présente décision est adressée à :

- Mme la Présidente de la Région,
- M. le Recteur,
- L'entreprise PROFILE - Profile Etudes

Cette décision, une fois notifiée, sera mise en vente :

- Par le voie du recours gracieux, sous les deux mois suivant son caractère exécutoire, par toute personne de Grand Lac, le décret portant décret mis en vente.
- Par le voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Signé électroniquement par le Président, par dérogation,  
par Yves MERCIER, délégué à la commande publique, Véolia, pôle intercommunal et gare du voyage  
le 09/12/2025 10:25:27

Page 1 sur 2



**DEC\_2025-409.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 3,6 MO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGL  
OMÉRATION  
**1500 Boulevard Lepic**  
**73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.